



Liste des documents à fournir pour un crédit immobilier

(Prêt de la MEL à 0%)

Pour bien préparer votre rendez-vous avec une banque pour un crédit immobilier.

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez prendre rendez-vous avec un(e) Conseiller(e) pour l'étude de votre crédit immobilier.

Pour vous donner une réponse très rapidement, n'oubliez pas d'apporter impérativement lors de votre rendez-vous les éléments suivants :

- Votre carte d'identité ou votre passeport (en cours de validité)
- Les pièces justificatives de l'investissement envisagé (exemple : contrat de réservation) ;
- Livret de famille
- Justificatif de jugement ou convention de divorce et la pension alimentaire si vous êtes divorcé
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Les relevés sur les 3 derniers mois de vos comptes personnels/communs
- Vos 2 derniers avis d'imposition
- Vos 3 derniers bulletin de paie ou pension si vous êtes salarié ou retraité
- Si vous avez une activité professionnelle : 3 derniers bilans + 3 derniers relevés de comptes
- Vos justificatifs d'apport (épargne détenue dans d'autres banques)
- Les échéanciers des prêts en cours auprès des autres établissements (contrats et tableaux d'amortissement)
- Contrat de location + dernière quittance de loyer (si locataire)

Et spécifiquement pour le Prêt de la MEL à 0% :

- Le contrat de réservation de votre bien avec mention du prix du logement (hors stationnement) et le prix au m² Surface Utile **ou** une attestation de votre promoteur / bailleur reprenant prix du logement (hors stationnement) et le prix au m² Surface Utile (cf. modèle)

Plus d'informations et critères d'éligibilité : <https://www.lillemetropole.fr/aide-accession>
Contacter la MEL : ptzmel@lillemetropole.fr

Prêt de la MEL à 0% **Attestation de Surface Utile**

A faire remplir par le promoteur ou le bailleur

Je soussigné(e) ;

Promoteur:

Nom:

Fonction :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Atteste les informations suivantes :

Nom des acquéreurs :

Programme :

Adresse du bien :

Prix du bien (hors stationnement) TTC : €

En TVA normale TVA réduite

Surface Utile¹ du bien : m² SU

Prix au M2 SU (hors stationnement) TTC: €

Fait à
Le
Signature et caché

La surface utile est égale à la surface habitable du logement telle que définie à l'article r.111-2 du CCH augmentée de la moitié de la surface des annexes. Les surfaces annexes sont les surfaces réservées à l'usage exclusif de l'occupant du logement et dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 1,80 mètre. Elles comprennent les caves, les sous-sols, les remises, les ateliers, les séchoirs et celliers extérieurs aux logements, les resserres, les combles et greniers aménageables, les balcons, les loggias et les vérandas et dans la limite de 9 mètres carrés les parties de terrasses accessibles en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou à moitié enterré.